



On-boarding Guide :

*Manuel des étapes à suivre pour devenir
contrepartie de politique monétaire sur
ECMS*

Table des matières

I.	Présentation ECMS	3
II.	Convention 3G	4
III.	Registration form et Contacts	4
IV.	Documentation ECMS :	5
A.	Site BCE: ECMS – Professional Use	5
1.	Documentation commune aux Targets Services	5
2.	Documentation ECMS :	5
B.	Site internet Banque de France	6
1.	Ateliers.....	6
2.	Synthèse pour les nouvelles contreparties	6
3.	Modes opératoires	7
4.	Assistance Banque de France	7
V.	Créances privées additionnelle non gérées par ECMS	7

I. Présentation ECMS

ECMS est la plateforme commune de gestion du collatéral et des opérations de crédit pour l'Eurosystème à compter du 16 juin 2025.

L'adhésion à cette plateforme est indispensable en cas de recours à des opérations nécessitant un apport de collatéral (opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, accès à la facilité marginale de prêt, autocolatéralisation dans T2S).

La plateforme ECMS propose deux modes de connexion aux utilisateurs via ESMIG :

- **Un mode User-to-Application (U2A)** fondé sur la saisie d'instructions manuelles sur une interface utilisateur graphique – Graphical User Interface (GUI).
- **Un mode Application-to-Application (A2A)** fondé sur l'envoi de messages de format XML obéissant à la norme ISO20022 par le système de la Contrepartie à ECMS.

La connexion à ECMS est fournie par deux Fournisseurs de service de réseau (Network Service Providers – NSPs) licenciés, SWIFT et SIA-COLT.

Conditions pour une participation aux opérations de politique monétaire :

- Les **conventions 3G et TELMA** doivent être signées,
- L'établissement doit disposer d'un compte Target 2, ce qui suppose que la **convention Target 2** ait été signée et que les tests techniques ont été conduits avec succès.
- Le référentiel ECMS doit être mis à jour, à partir des informations fournies via le **Registration Form** (formulaire d'enregistrement),
- L'établissement doit préciser le type de collatéral qu'il souhaite apporter (Titres et/ou Créances privées)
- Les **tests de connectivité** doivent être réussis
- Les **cas de tests fondamentaux** permettant à la contrepartie de valider sa maîtrise des fonctionnalités qu'elle utilisera en production doivent être réussis en environnement de pré-production,
- La réalisation de ces cas de tests fondamentaux est un prérequis essentiel pour accéder d'ECMS. À l'issue de la phase de test, la Banque de France remet un rapport sur les cas de tests réalisés.
- Si l'établissement fait du **règlement/livraison**, il doit préalablement disposer d'un code affilié/compte titres auprès du CSD où il mobilise les titres,
- Informer en détails sur le recours aux **opérations en CCBM** (titres et créances privées) pour envisager les signatures de contrat bilatéral avec les juridictions envisagées. Il est de la responsabilité de la contrepartie de s'assurer qu'elle et son / ses agents de règlement (« custodian ») le cas échéant seront en mesure de réaliser les tests liés à l'usage du CCBM titres et / ou créances privées avant son usage en production. La Banque de France n'ayant pas de visibilité sur la jambe T2S des instructions des contreparties dans le cas du CCBM titres, il est de la responsabilité de la contrepartie d'identifier un point de contact chez son agent de règlement qui pourra l'accompagner dans son activité de test et de production.
- Informer sur le recours à l'autocolatéralisation dans T2S

II. Convention 3G

En amont de l'adhésion à ECMS, et après l'évaluation de l'éligibilité des établissements de crédit aux opérations de politique monétaire, les contreparties doivent signer la convention 3G avec l'équipe de la Mise En Œuvre de la Politique Monétaire (MOPM) de la Banque de France.

Pour rappel, la Convention a pour objet de décrire les conditions dans lesquelles la Banque de France, d'une part, reçoit les dépôts liés à la facilité de dépôt et, d'autre part, accepte les Actifs en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème, régies par la Décision du Gouverneur de la Banque de France et en garantie des opérations de refinancement dans d'autres devises que l'euro.

L'adresse email de contact est la suivante : liquidite.mopm@banque-france.fr

Vous trouverez la page internet Banque de France dédiée aux textes réglementaires [ici](#).

III. Registration form et Contacts

En cas de souhait d'utiliser la Plateforme ECMS, nous vous prions de bien vouloir nous préciser le chef de projet et les contacts au sein de votre institution pour le Projet ECMS ainsi que leurs adresses email, afin que nous les ajoutions à notre liste de diffusion.

Le chef de projet sera « administrateur » dans ECMS et pourra donner des droits aux autres utilisateurs de l'entité.

Dans un second temps il faudra nous fournir les contacts de l'équipe opérationnelle pour alimenter notre liste de diffusion pour la production.

Un registration form de pré-production et de production est disponible sur le site de la Banque de France. Ce formulaire permet d'une part de recueillir les caractéristiques principales de la contrepartie pour lui créer un profil dans ECMS. D'autre part, il centralise les abonnements de messages souhaités et il renseigne les paramètres spécifiques propre à l'entité.

Ce document doit être envoyé en version électronique et papier signé par les personnes habilitées de niveau 1 de politique monétaire au sein de l'établissement.

Par ailleurs, pour pouvoir accéder au site [SWIFT MyStandards](#) il est nécessaire d'adresser à la liste des personnes à accréditer et leurs adresses électroniques à 1157-CRM-AO-POOL-UT@banque-france.fr, afin que nous les fassions suivre à la BCE, responsable de l'accréditation au groupe ECMS.

Enfin, vous trouverez ci-dessous les adresses mail à utiliser selon le domaine d'activité :

1. Titres / Appel d'offre: 1157-CRM-AO-POOL-UT@banque-france.fr
2. Créances privées: CRM-creancesprivees@banque-france.fr
3. Opérations sur titres: 4045-ECMS-OST-PROD-UT@banque-france.fr

IV. Documentation ECMS :

Afin de faciliter la préparation des acteurs ECMS à l'accostage à ECMS, l'Eurosystème met à disposition plusieurs documents présentant le fonctionnement d'ECMS. Pour les contreparties de la Banque de France, les deux principales sources d'information sont le [site internet de la Banque centrale européenne consacrée au Projet ECMS](#) et [le site internet de la Banque de France](#).

A. Site BCE: ECMS – Professional Use

La BCE fait la publication régulière de documents de référence pour informer les contreparties sur les évolutions d'ECMS sur cette page.

1. Documentation commune aux Targets Services

Lien : <https://www.ecb.europa.eu/paym/target/target-professional-use-documents-links/coco/html/index.en.html>

a. Connectivité ESMIG :

La documentation relative à **ESMIG** est disponible sur la page du site de la Banque centrale européenne dédiée aux Composantes communes (Common Components) de Target.

La documentation propre au Fournisseur de service de réseau (NSP) est délivrée par le NSP. Vous trouverez sur cette page la description de l'offre « SWIFT's Solution for ESMIG » de SWIFT ainsi que le guide de connexion à ESMIG en U2A. Le reste de la documentation est disponible sur le site de SWIFT, accessible via le Knowledge Center.

Il est de la responsabilité de la contrepartie d'identifier un point de contact chez son NSP qui pourra l'accompagner dans son activité de test et de production.

b. Connexion à ECMS :

Le « Target Services Connectivity Guide », présentant la connexion à ECMS via ESMIG ; les démarches spécifiques à chaque Fournisseur de Service de Réseau (NSP) sont hors périmètre de ce document, et disponibles dans la documentation du NSP sélectionné,

2. Documentation ECMS :

Lien: <https://www.ecb.europa.eu/paym/target/target-professional-use-documents-links/ecms/html/index.en.html>

a. Présentations ECMS :

Le « Business Description Document d'ECMS » présente les fonctionnalités d'ECMS.

Des **info-packs** sont également disponibles au format powerpoint décrivant de manière synthétique chaque fonctionnalité d'ECMS.

Le document « U2A and A2A roles in the ECMS » présentant le concept des droits d'accès dans ECMS.

b. Guide utilisateur ECMS :

Pour la connexion en U2A : le Manuel Utilisateurs, UHB pour « ECMS User Handbook for Counterparties » présentant la connexion à ECMS via ESMIG, donnant une description détaillée des écrans ECMS avec des captures d'écran, enfin présentant les scénarios principaux d'instruction dans ECMS via les écrans.

Pour la connexion en A2A : le document « Catalogue of messages and credit claim files » présentant le format des messages ECMS. Les schémas de fichiers (xsd) et les exemples de messages (xml) sont disponibles sur le site de SWIFT MyStandard, à l'exception des fichiers de créances privées qui ne sont pas des messages obéissant à la norme ISO20022 et sont donc directement téléchargeables sur le site de la BCE, « ECMS credit claim schemas ».

Le « Business rules in the ECMS » présente la liste des contrôles effectués par ECMS sur les instructions adressées par les Contreparties.

Le document « ECMS Message Usage Guide » indique la cinématique des instructions alors que le « Status codes in the ECMS » décrit les statuts des instructions.

c. Cas de tests à valider par les futurs utilisateurs ECMS

Les « ECMS user testing - fundamental test cases » sont cas de test fondamentaux définis par le Projet présente la liste des tests que doivent obligatoirement exécuter les Contreparties pour obtenir l'autorisation d'utiliser ECMS. Ces cas de tests sont adaptés à la situation de la contrepartie (périmètre, mode d'utilisation, etc.).

B. Site internet Banque de France

Le site Banque de France dédié à ECMS comporte un ensemble de divers documents destinés aux contreparties françaises.

Lien : <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/cadre-operationnel/garanties/ecms>

1. Ateliers

Cette rubrique contient des formations dispensées par les experts de la Banque de France sur chaque fonctionnalité de ECMS en support vidéo afin d'aider les équipes opérationnelles des contreparties à maîtriser l'application.

2. Synthèse pour les nouvelles contreparties

Vous trouverez [ici](#) des documents utiles pour les futures contreparties:

- Présentations du projet en français
- Convention 3G
- Registration Form
- Cas de tests fondamentaux à valider
- Documentation technique pour la fonctionnalité créances privées...

3. Modes opératoires

Dans cette rubrique se trouvent plusieurs [modes opératoires ECMS](#) pour guider les utilisateurs dans la manipulation de ECMS (Gestion des créances privées, (dé)mobilisation de titres domestiques et CCBM, reporting, open market operations, neutralisation...)

4. Assistance Banque de France

[Cette page d'assistance](#) met à disposition des contreparties plusieurs sous rubriques :

- Les releases notes d'ECMS
- Les documents à utiliser pour le mode de contingence
- Le bordereau de remise trimestriel
- Le formulaire d'incident
- FAQ
- Formulaire TELMA

V. Créances privées additionnelle non gérées par ECMS

ECMS gère l'ensemble des créances privées individuelles et harmonisées acceptées en politique monétaire.

Pour les créances entrant dans des dispositifs non harmonisés, celles-ci restent gérées par des outils nationaux de gestion du collatéral appelés EMC (Externally Managed Collateral). A la Banque de France, cela correspond aux créances PGE, acceptées dans le cadre temporaire et gérées par l'application ACC2. Vous trouverez le cahier des charges ACC dans la rubrique [synthèse pour les nouvelles contreparties](#) du site de la Banque de France.